

As the majority of taxpayers in the \$8,000 to \$50,000 income brackets are married, however, our further comparisons in this study are based on married taxpayers as being more representative of the situation of the average Canadian and United States individual.

Taxpayer's Province or State of Residence:

Up to this point, our comparisons have been based on an Ontario resident and a New York state resident, and provincial and state income taxes have been included in the corresponding Canadian and United States tax burdens. However, it should be ascertained whether New York state and Ontario provincial tax burdens are representative of the state and provincial taxes borne by the "average" United States and Canadian taxpayer, respectively.

The state of New York imposes one of the highest rates of personal income tax of the forty states that levy personal taxes (the remaining states impose no personal income taxes), and hence the total U.S. tax shown on the previous table (which includes New York state tax) will be higher than the total U.S. tax incurred by the "average" United States taxpayer, since this average taxpayer will pay less state income tax. However, no specific statistics are available in respect of the average amount of state tax incurred by the "average" United States taxpayer, and hence it is difficult to strike a balance in this regard. As an alternative, it is suggested that a comparison might be made, on the same basis as in Table III above, assuming that the United States taxpayer is resident in the state of Ohio, which imposes no personal income taxes; since it is known that New York imposes none, a comparison with an "average" United States taxpayer will fall somewhere between the two positions. A comparison of the tax burden of a married Canadian resident in Ontario with that of his United States counterpart resident in Ohio, based on assumptions as previously set out, is as follows:

peuvent être plus susceptibles de succomber à l'attrait des taux inférieurs d'imposition que leur offrent les États-Unis.

Comme la plupart des contribuables dont le revenu se situe dans les tranches de \$8,000 à \$50,000 sont toutefois mariés, les autres comparaisons auxquelles nous nous livrerons dans la présente étude ont pour objet des contribuables mariés car nous considérons qu'elles sont plus représentatives de la situation du canadien et de l'américain moyens.

Province ou état de résidence du contribuable:

Jusqu'ici, nos comparaisons étaient entre un résident de l'Ontario et à un résident de l'État de New York, et les impôts sur le revenu prélevés par les provinces ou les états étaient inclus dans les charges fiscales correspondantes au Canada et aux États-Unis. Toutefois, il faudrait vérifier si la charge fiscale imposée par l'état de New York et celle imposée par la province d'Ontario sont représentatives des impôts que vont chercher les états et les provinces respectivement dans les goussets du contribuable moyen aux États-Unis et au Canada.

L'état de New York prélève l'un des plus hauts taux d'impôt sur le revenu des particuliers parmi ceux perçus par les quarante états levant un impôt sur le revenu des particuliers (les autres états ne prélevant pas d'impôt sur le revenu des particuliers) et, par conséquent, l'impôt global prélevé aux États-Unis dont fait état le tableau précédent (et qui englobe l'impôt perçu par l'état de New York) sera plus élevé que le montant global d'impôt que doit acquitter aux États-Unis le contribuable «moyen» étant donné que ledit contribuable moyen paiera moins d'impôt sur le revenu au niveau de l'état. Toutefois, il n'y a pas de statistiques précises disponibles en ce qui à trait au montant moyen d'impôt que perçoivent les états du contribuable moyen aux États-Unis et, partant, il est difficile de savoir à quoi s'en tenir à cet égard. Comme solution de rechange, nous suggérons qu'une comparaison soit faite, sur la même base que celle utilisée pour le tableau III ci-dessus, en supposant que le contribuable aux États-Unis est un résident de l'état de l'Ohio qui ne prélève pas d'impôt sur le revenu des particuliers; comme nous savons déjà que l'état de New York prélève un tel impôt, toute comparaison avec le contribuable «moyen» aux États-Unis se situerait quelque part entre ces deux positions. Une comparaison de la charge fiscale d'un Canadien marié résidant en Ontario avec celle de sa contrepartie aux États-Unis résident en Ohio, reposant sur les suppositions énoncées antérieurement, donnerait ce qui suit: